



Remise des diplômes et bachelors 2017– Haute école de travail social Givisiez.

Discours de la remise du prix de Trait d'Union association pour la promotion de l'action sociale dans le canton de Fribourg.

Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty,

Madame la vice-rectrice de la HES-SO Geneviève Le Fort,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Et vous, chères étudiantes et chers étudiants, héroïnes et héros du jour, prêts à vous lancer dans la carrière professionnelle, pour beaucoup, déjà bien lancés d'ailleurs,

C'est avec un immense plaisir que nous avons l'honneur de remettre pour la cinquième fois le prix de Trait d'Union. Pour mémoire, Trait d'union est une association qui vise à améliorer l'interconnaissance entre les différent-e-s professionnel-le-s du social et de la santé du canton de Fribourg, à faire connaître les besoins des destinataires de l'action sociale et enfin à promouvoir une action sociale respectueuse des intérêts des bénéficiaires et défendant le décloisonnement de nos institutions. Pour se faire, elle organise des visites d'institutions, des débats et des présentations. Ces actions sont suivies de moments conviviaux ayant pour but que les membres se soudent entre eux et qu'ils échangent. Vous trouverez tous les renseignements sur notre association sur le site www.trait-dunion.ch.

Les critères pour le prix **Trait d'union** sont doubles :

- Premièrement, un travail de bachelor où les auteurs se positionnent par rapport au soutien des populations étudiées, défendant les approches non stigmatisantes comme l'autodétermination, l'égalité ou l'intégration.
- Deuxièmement, un travail promouvant une action sociale concertée entre les professionnel-les des différents champs.

Comme le souligne Philippe Dumoulin¹ : « Nul professionnel ne peut plus prétendre apporter à lui seul l'ensemble des réponses attendues. »

Pour faire face à des situations de vie de plus en plus complexes, l'action professionnelle en réseau apparaît aujourd'hui comme un outil précieux, enrichissant et essentiel à la création de nouvelles marges de manœuvre. Elle permet de multiplier les compétences, d'échanger, de transmettre des savoirs, d'élaborer des réponses originales à des problèmes souvent sans solution. Les acteurs du social fribourgeois relèvent souvent à l'occasion de nos actions, que ce travail de réseautage créatif est souvent mis à mal par la standardisation des interventions et le repli sur soi de nos institutions.

Pour cette promotion 2017, il faut relever que le travail primé met particulièrement bien en avant l'intervention de et en réseau, en y consacrant tout un paragraphe intitulé « partenariat éducateurs-curatelle ».

Nous avons choisi le travail de deux candidates qui interrogent des éducateurs-trices sur l'impact du nouveau droit de l'adulte dans leur quotidien en institution.

Il s'agit de

Mesdames Pauline Peiry et Justine Patois.

avec leur travail

« Nouveau droit de la protection de l'adulte : Quel(s) impact(s) pour les éducateurs sociaux travaillant en institution dans le canton de Fribourg ? »

Cette recherche explique que l'autodétermination est devenue un principe-clef du nouveau droit de la protection des adultes.

De plus, elle est particulièrement intéressante car elle aborde à la fois les domaines juridique, sociologique, éducatif et social. Elle souligne la nécessité pour les éducateurs d'être mieux informés sur la nouvelle loi.

Ce travail insiste sur la nécessité d'établir un partenariat entre curateurs/trices et éducateurs/éducatrices et de collaborer davantage entre divers secteurs. Il prône la déconstruction des représentations des professionnels sur leurs fonctions respectives et met en avant la mise en place de formation commune au nouveau droit.

Comme souligné par une des personnes interrogées dans le travail, il semble important que ce nouveau droit de protection de l'adulte ne soit pas juste « un truc

¹ Revue Lien social no 923
<http://www.lien-social.com/Le-travail-en-reseau-et-intervention-sociale>

d'AS ». Dans ce sens, nous souhaitons citer un extrait du travail des auteures qui est plus parlant que tous les discours :

« Comme le dit Colette Pauchard, le droit de la protection de l'adulte « implique de profondes évolutions dans l'activité des travailleurs et travailleuses sociales »² (2012). Effectivement, les mesures sur mesures exigent « une collaboration accrue et de qualité entre professionnels et autorités de protection de l'adulte » afin de limiter autant que possible les malentendus et de proposer ainsi un accompagnement optimal à la personne concernée. De plus, une des volontés du nouveau droit est d'optimiser la professionnalisation et l'interdisciplinarité de son service, en favorisant la participation active de tous les acteurs gravitant autour d'une même personne concernée (Justice de Paix, curateurs, éducateurs sociaux, assistants sociaux, médecins, proches, etc.)».

Nous terminons en vous félicitant, chers diplômé-e-s, et tout particulièrement Mesdames Pauline Peiry et Justine Patois, pour votre réussite et votre souci de décloisonner les orientations du travail social. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir sur le terrain en tant que travailleurs/travailleuses social-e-s en synergie avec d'autres professionnels.

Nous vous souhaitons à tous une belle fête et une bonne soirée.

Octobre 2017

² Pauchard, C. (2012, juin). Nouveau droit : les enjeux pour le travail social. Récupéré de <http://www.reiso.org/spip.php?article2161>